

**PRÉSENTÉ**

**179**

**MEMO80**

Consultation sur le développement durable  
de la production porcine au Québec

6211-12-007

**MÉMOIRE**

**AUDIENCE DU BAPE**

**SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**  
**DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC**

**PAR**

**LE SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE PORCS**  
**DE L'UPA DE SAINT-JEAN/VALLEYFIELD**

**LE 5 MARS 2003**

## TABLE DES MATIÈRES

<b><u>1. PRÉSENTATION DE L'ORGANISME</u></b>	<b>3</b>
<b><u>2. RÉALITÉ RÉGIONALE</u></b>	<b>4</b>
<b><u>2.1 Le Règlement sur les exploitations agricoles</u></b>	<b>4</b>
<b><u>2.2 La date du 1<sup>er</sup> octobre</u></b>	<b>4</b>
<b><u>2.3 Le coût des changements réglementaires</u></b>	<b>5</b>
<b><u>2.4 Les agronomes et l'Ordre des agronomes</u></b>	<b>5</b>
<b><u>2.5 Les Plans agroenvironnementaux de fertilisation</u></b>	<b>5</b>
<b><u>3. LA VIABILITÉ ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DES PRODUCTEURS AGRICOLES</u></b>	<b>5</b>
<b><u>4. UN MODÈLE DE PRODUCTION PORCINE À PRIVILÉGIER</u></b>	<b>6</b>
<b><u>5. TECHNOLOGIE ACTUELLE ET BIOSÉCURITÉ</u></b>	<b>7</b>
<b><u>5.1 Systèmes de traitement de lisier</u></b>	<b>7</b>
<b><u>5.2 La biosécurité</u></b>	<b>7</b>
<b><u>5.3 Techniques de réduction des odeurs</u></b>	<b>7</b>
<b><u>6. LE RÔLE DU PRODUCTEUR AGRICOLE ET LES MARCHÉS D'ALIMENTATION</u></b>	<b>8</b>
<b><u>6.1 Le prix des denrées alimentaires</u></b>	<b>8</b>
<b><u>6.2 La salubrité des aliments</u></b>	<b>8</b>
<b><u>7. GESTION DES PRÉOCCUPATIONS ENVIRONNEMENTALES</u></b>	<b>8</b>
<b><u>7.1 Nouveaux pouvoirs municipaux</u></b>	<b>9</b>
<b><u>7.2 Encadrement des schémas d'aménagement</u></b>	<b>9</b>
<b><u>8. RECOMMANDATIONS DU SYNDICAT</u></b>	<b>10</b>
<b><u>CONCLUSION</u></b>	<b>11</b>

# MÉMOIRE

## 1. PRÉSENTATION DE L'ORGANISME

Mon nom est Chantal Vinet et je suis propriétaire, avec ma sœur, d'une entreprise porcine dans la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague nommé Les Porcheries Chanca Inc. Je suis accompagnée par Jean-Guy Hamelin, producteur de porcs dans la municipalité de Saint-Michel qui opère une entreprise familiale de type naisseur-finiisseur avec son frère. Je suis administratrice du syndicat et Jean-Guy Hamelin en est le président.

Par ce mémoire, le syndicat des producteurs de porcs de Saint-Jean-Valleyfield souhaite faire connaître à la Commission son opinion sur le développement durable de la production porcine et ce, particulièrement dans la région visée par le syndicat. Le syndicat se sent concerné par la démarche entreprise par le gouvernement et par le mandat donné à la Commission.

Le Syndicat des producteurs de porcs de l'UPA de Saint-Jean/Valleyfield a été fondé en 1957 et regroupe tous les producteurs de porcs situés sur le territoire de la Fédération de l'UPA de Saint-Jean/Valleyfield. La région est caractérisée par un très petit nombre de producteurs de porcs et de très grandes superficies en culture. Elle est une des régions où la production porcine est encore minoritaire.

Le Syndicat des producteurs de porcs de l'UPA de Saint-Jean/Valleyfield a pour but de promouvoir, défendre et développer les intérêts professionnels, économiques, sociaux et moraux de ses membres. Plus précisément, le syndicat a comme mandat de :

- Grouper les producteurs et productrices de la production de porcs et leur donner une association propre au moyen de laquelle ils et elles pourront étudier leurs problèmes, proposer des solutions à ces problèmes, et défendre l'intérêt général de leur production;
- Informer les producteurs et productrices sur toute question qui concerne la production porcine ainsi que sa mise en marché;
- Représenter les producteurs et productrices de porcs là où leurs intérêts sont en jeu et où il est loisible au Syndicat de le faire;
- Collaborer au développement et à la bonne marche des organismes professionnels économiques et sociaux dans ladite production;
- Faire connaître et valoriser la production de porcs dans l'ensemble de l'opinion publique;
- Favoriser la mise sur pied de comités spéciaux qui conseilleraient le Syndicat dans la poursuite de ses objectifs pour l'étude de certaines questions et l'organisation d'activités appropriées;
- Fournir les services qui peuvent être organisés au niveau du Syndicat et promouvoir les services professionnels ou autres offerts aux Fédérations auxquelles il est affilié.

## **2. RÉALITÉ RÉGIONALE**

La région de la Montérégie située à l'ouest de la rivière Richelieu est caractérisée par la présence de vastes superficies en culture où le maïs et le soya prédominent. La région bénéficie d'un climat particulièrement élevé en unités thermiques favorisant la croissance des plantes. Le portrait régional du MAPAQ remis à la Commission met en évidence l'activité agricole intense de notre région alors que le Portrait agroenvironnemental des fermes du Québec effectué par BPR Groupe-conseil et le GREPA relate les aspects liés à l'environnement. Pour notre région, le portrait relève le manque d'apports de matière organique pour nos sols ainsi que le déficit en phosphore dû à la faible densité animale.

Il a donc été soulevé lors des audiences que la disponibilité de superficies d'épandage dans notre région permet une augmentation du cheptel animal, dont le cheptel porcin. Il serait avantageux pour les sols de la région de recevoir davantage d'engrais de ferme afin de combler les besoins en éléments fertilisants et pour stimuler la vie microbienne du sol. Le syndicat est d'avis que la fertilisation à base d'engrais de ferme doit être privilégiée comparativement à la fertilisation minérale. La région jouit d'un potentiel de développement important. Cependant, nous souhaitons qu'un cadre de développement soit établi afin de favoriser un développement viable de la production porcine.

### **2.1 Le Règlement sur les exploitations agricoles**

Le *Règlement sur les exploitations agricoles (REA)* adopté le 15 juin 2002 a introduit une notion importante revendiquée depuis longtemps par l'UPA, soit la gestion ferme par ferme de la charge en phosphore. Cette méthode de gestion des déjections animales est conforme à la réalité et favorise la responsabilisation de chaque producteur. Une fois la compilation des bilans de phosphore terminée, le concept de zone d'activité limitée n'existera plus et chacun sera responsable d'avoir une entreprise en équilibre.

Nous sommes donc persuadés que, dans notre région, il sera impossible de se retrouver avec des zones en surplus de déjections animales par rapport à la capacité de support des sols, même si il y a une augmentation notable du cheptel animal. Nous déplorons que de fausses informations circulent encore à savoir qu'une région comme la nôtre pourrait vivre la même situation que ce qui s'est passé dans des régions actuellement en surplus de déjections animales.

### **2.2 La date du 1<sup>er</sup> octobre**

Par contre, le REA comporte d'autres balises qui ne sont pas adaptées aux réalités régionales. Nous recommandons fortement que des ajustements soient faits afin que le REA s'applique différemment selon les conditions climatiques régionales ainsi que le type de culture. La saison de croissance des plantes dans la région de la Montérégie Ouest est particulièrement longue et la période d'épandage des engrais de ferme doit être adaptée aux pratiques culturales et aux besoins des plantes. Nous voulons insister sur le fait que la date du 1<sup>er</sup> octobre n'est pas une balise appropriée et devrait être abolie. Les réalités régionales et climatiques sont les éléments à considérer pour déterminer une période d'épandage, et non pas une date administrative. La date du 1<sup>er</sup> octobre est, dans bien des cas, agronomiquement et environnementalement non recommandable et peut être un frein aux bonnes pratiques agricoles.

### **2.3 Le coût des changements réglementaires**

Les changements réglementaires exigés par la société et adoptés par le gouvernement doivent nécessairement être accompagnés d'un financement adéquat si nous voulons être conséquent. Les producteurs ont besoin de temps et d'argent pour se conformer aux nouvelles normes environnementales et le besoin se fait plus que jamais sentir. Il est important de rappeler que chaque fois qu'une exigence à se conformer à une norme particulière a été imposée, les producteurs ont toujours démontré une grande volonté lorsque les fonds nécessaires à ces changements ont été rendus disponibles. Les producteurs sont prêts au changement et sont ouverts à améliorer leurs pratiques, et à ce titre, les producteurs porcins sont constamment cités en exemple. Il est important de rappeler les informations rendues publiques par la Fédération des producteurs de porcs du Québec récemment par le document intitulé *Suivi des plans d'interventions agroenvironnementales des fermes porcines du Québec*. Des objectifs ambitieux avaient été fixés par les producteurs eux-mêmes, et ces buts ont été atteints avant même l'échéance prévue. Les producteurs porcins sont des gens sensibilisés à la viabilité de leur environnement et conscients de leurs gestes.

### **2.4 Les agronomes et l'Ordre des agronomes**

Le REA remet entre les mains des agronomes des responsabilités qui leurs reviennent. Chaque profession œuvre dans son champ de compétence et nous tenons à ce que les doutes sur leur travail soient dissipés car nous avons confiance que ces gens ont été formés adéquatement. Nous voulons donc que la compétence des agronomes et de l'ordre professionnel qui les chapeaute soit reconnue à sa juste valeur.

### **2.5 Les Plans agroenvironnementaux de fertilisation**

Par le REA, et précédemment par le RRPOA, les producteurs visés sont tenus de détenir un Plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF) effectué par un agronome membre de l'Ordre des agronomes ou par un producteur agricole ayant suivi la formation reconnue par le ministère de l'Éducation du Québec. Les producteurs sont soucieux de conserver la confidentialité des informations qui concernent leur entreprise pour éviter une mauvaise utilisation de ces données. Par contre, les producteurs sont prêts à rendre disponible la lecture de leurs PAEF aux intéressés, mais seulement si une interprétation est faite par un agronome auprès de ces gens. Sans interprétation professionnelle, le document risque d'être mal compris et mal interprété. Nous souhaitons que de cette façon les gens seront mieux informés sur les pratiques culturales de l'entreprise visée et nous espérons que les craintes s'estompent par une meilleure compréhension des pratiques agricoles actuelles.

## **3. LA VIABILITÉ ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DES PRODUCTEURS AGRICOLES**

Un resserrement des normes environnementales a été accompagné par une augmentation des aides financières gouvernementales aux entreprises et organismes du milieu industriel et municipal. C'est au tour de l'agriculture de recevoir son dû pour répondre à des normes de plus

en plus exigeantes. Les producteurs ne s'opposent pas à des normes réalistes et applicables dans la pratique, mais ils ne peuvent supporter seuls le fardeau des coûts environnementaux. Les citoyens sont-ils prêts à participer au partage de ces coûts? Sont-ils prêts à se rendre responsable de la qualité de l'environnement qui les préoccupe tant? Sinon, sont-ils prêts à laisser les entreprises agricoles québécoises disparaître et voir les tablettes des marchés d'alimentation se garnir de produits étrangers de moins bonne qualité tout en entraînant la disparition de milliers d'emplois? Nous doutons que telle soit la volonté des citoyens, alors il est temps que le coût environnemental soit assumé par l'ensemble de la société.

Nous tenons à vous rappeler que la production porcine est régie par les forces du libre marché et que les producteurs québécois doivent demeurer concurrentiels si nous voulons conserver notre part de marché. Dans un contexte de compétitivité féroce, le support financier de l'État est essentiel, surtout lorsque nous observons les octrois gouvernementaux de nos pays concurrents. De plus, le récent rapport de l'OCDE démontre bien le faible support gouvernemental de notre pays comparativement à nos compétiteurs. Augmenter encore une fois le coût environnemental et demander aux producteurs de l'absorber, risque bêtement de laisser s'éteindre tout le potentiel et l'expertise québécois en production porcine.

#### **4. UN MODÈLE DE PRODUCTION PORCINE À PRIVILÉGIÉ**

Le syndicat des producteurs de porcs souhaite qu'un encadrement efficace soit mis sur pied pour favoriser fortement la viabilité et le développement du modèle de production naisseur-finiisseur où le propriétaire est indépendant financièrement. Nous entendons par indépendant financièrement que le producteur soit propriétaire des bâtiments, des terres, ou d'une partie des terres, ainsi que de l'inventaire de son cheptel. Ce modèle implique la possibilité que deux producteurs développent un partenariat qui résulte en une production naisseur-finiisseur. Une structure bien balisée et accompagnée par des mesures appropriées devrait permettre à des nouveaux producteurs, particulièrement à la relève agricole, de se lancer dans une production porcine dont ils sont propriétaires. Les mesures proposées devraient être les suivantes :

- Un plus haut capital de risque accessible;
- Un financement à taux privilégié;
- Un soutien de l'État adéquat;
- Une aide au démarrage à tous les nouveaux producteurs, qu'ils soient de la relève ou pas;
- Faciliter l'achat de terres.

Le modèle de production sous intégration continuera d'être un modèle pour certains producteurs qui souhaitent un engagement plus limité au niveau de la responsabilité financière de l'entreprise avec laquelle ils travaillent. Cependant, nous croyons que ces deux modèles peuvent cohabiter car ils répondent à des objectifs différents. Cependant, pour qu'un producteur ait accès aux mesures proposées précédemment, il devra s'adapter au modèle favorisé, soit celui de naisseur-finiisseur propriétaire et indépendant financièrement.

Ce que nous proposons, c'est que l'ensemble des éléments se rapportant à l'accessibilité au financement soient des composantes cohérentes pour favoriser l'implantation et la viabilité des entreprises porcines du type naisseur-finiisseur et indépendantes financièrement. Nous sommes persuadés que le modèle que nous proposons favoriserait une meilleure cohabitation entre les

producteurs et le monde non agricole. Entre autres, l'utilisation des ressources locales et l'implication de l'entreprise dans le dynamisme de la municipalité en seraient des résultantes, mais encore faut-il que la méfiance et l'incompréhension des citoyens s'estompe.

Nous souhaitons que ces recommandations soient considérées afin de donner la chance à de nouveaux producteurs agricoles de vivre de la production porcine et particulièrement la relève agricole qui est l'avenir du Québec et trop souvent mise de côté.

## **5. TECHNOLOGIE ACTUELLE ET BIOSÉCURITÉ**

Afin de poursuivre le développement de la production porcine, nous devons utiliser les technologies modernes actuellement disponibles et favoriser la recherche et le développement. Cependant, pour ce qui est du traitement de lisier, nous recommandons à la commission que ces traitements soient autorisés seulement dans les zones actuellement en surplus de déjection ou pour un producteur en surplus et ce, dans une optique de mise en conformité au REA. Nous considérons que cette alternative ne doit pas être autorisée dans des régions où les superficies d'épandage sont disponibles afin d'éviter le développement d'entreprises porcines sans sol. Nous persistons à prioriser la fertilisation des cultures par les déjections animales plutôt que uniquement par les fertilisants de synthèse.

### **5.1 Systèmes de traitement de lisier**

Nous recommandons que les systèmes de traitement actuellement fonctionnels et en voie de l'être soient reconnus à la mesure de leur efficacité. Il est irréaliste de sélectionner seulement les systèmes qui traitent les lisiers à 100 %, cette mesure est injustifiée et ralentie le développement technologique. De plus, l'aide à la recherche devrait être renforcée et davantage accessible pour le développement rapide des différents systèmes de traitement de lisier.

### **5.2 La biosécurité**

Il est important de rappeler que la biosécurité est l'élément de base qui a entraîné la modernisation de la production, particulièrement l'implantation de sites spécialisés de production. La biosécurité est de plus en plus cruciale pour assurer la santé animale en production porcine. Nous vous suggérons une piste de réflexion, soit d'établir une distance raisonnable, par exemple trois kilomètres entre les sites de production. Cette distance s'appliquerait pour l'implantation de nouvelles porcheries et pourrait du même coup contribuer à établir une meilleure cohabitation au sein de la municipalité. Nous éviterions ainsi une concentration des nouvelles installations dans le même secteur et la biosécurité en serait améliorée.

### **5.3 Techniques de réduction des odeurs**

Nous considérons que tout le travail au niveau des techniques de réduction des odeurs doit être reconnu afin d'en permettre leur application selon la réalité vécue à la ferme. Malgré que nous croyons que l'utilisation des rampes basses d'épandage soit une solution intéressante, elle n'est pas nécessairement appropriée à toutes les entreprises. Ainsi, le choix de la meilleure solution devrait être effectué à chaque entreprise en considérant les caractéristiques locales, notamment la

géographie. Le développement technologique est en pleine évolution dans ce domaine et la recherche doit être soutenue financièrement pour pallier à cette demande de réduire les odeurs au bénéfice des citoyens.

## **6. LE RÔLE DU PRODUCTEUR AGRICOLE ET LES MARCHÉS D'ALIMENTATION**

Nous désirons maintenant vous rappeler que l'agriculteur vit directement de son environnement. Son métier en dépend et la viabilité de son entreprise est étroitement liée à la conservation de son environnement. Nous sommes proches de la terre et la connaissons bien. Il faut donc garder en tête que nous sommes bien souvent plus sensibilisé à la protection des ressources que n'importe quel autre citoyen de notre communauté. Notre but est de bien nourrir le monde et pour longtemps, nous visons donc la pérennité de nos entreprises et de notre environnement.

### **6.1 Le prix des denrées alimentaires**

Le panier d'épicerie le moins cher... C'est ce dont plusieurs québécois sont fiers d'avouer à outrance. Mais pourquoi est-il si peu onéreux? Et pourtant, les prix élevés de certaines denrées sont souvent remis en question et on doute de ce qui revient au producteur agricole. Il est moins coûteux au gouvernement de soutenir financièrement l'agriculture que de facturer un juste prix aux consommateurs que sont les citoyens. Il ne faut pas oublier que le producteur n'est pas celui qui bénéficie de marges de profits importantes, ce sont plutôt les intermédiaires entre le producteur et le consommateur.

### **6.2 La salubrité des aliments**

Actuellement, les standards de qualité et de salubrité demandés par la société sont des plus exigeants. Les producteurs porcins sont engagés dans une démarche d'assurance qualité à la ferme (AQC) et tout un système de traçabilité sera mis en place dans les prochaines années. Or, ces critères comportent des investissements considérables de la part des producteurs et ils sont les seuls à en payer la note. Mais les entreprises agricoles sont actuellement sous le seuil de la rentabilité et pourtant, de nouvelles exigences sont déjà planifiées pour les prochaines années. Pouvons-nous continuer comme ça? Qui vaudra prendre la relève dans un tel système? Nous croyons que des investissements sont actuellement plus que nécessaires pour répondre aux multiples normes. Et le consommateur doit comprendre que ces investissements leur reviennent puisqu'ils conserveront un panier d'épicerie abordable. Donc lorsque l'on soutient financièrement le producteur, c'est en réalité le consommateur qui en bénéficie. Sinon, les denrées québécoises deviendront rares et inaccessibles, soit des produits de luxe dont la moyenne des consommateurs ne pourra jouir.

## **7. GESTION DES PRÉOCCUPATIONS ENVIRONNEMENTALES**

Les lacunes contenues dans le Code municipal et la Loi sur les cités et villes ont entraîné l'adoption de réglementations abusives de la part des municipalités et ce, particulièrement par l'usage du prétexte des nuisances. Dans plusieurs cas, elles se sont ingérées dans des domaines qui ne sont pas légalement de leur ressort, comme la question environnementale.



Malheureusement, les instances gouvernementales n'ont pas intervenu pour rectifier la situation et encore une fois, ce sont les producteurs qui doivent effectuer à leurs frais des démarches judiciaires pour que de tels règlements soient jugés nuls.

### **7.1 Nouveaux pouvoirs municipaux**

De plus, les récents pouvoirs donnés aux municipalités ont entraîné des levées de boucliers car la gérance n'a pas été accordée à des gens qui détiennent les connaissances nécessaires pour prendre des décisions éclairées et ce, particulièrement au niveau de la planification du développement de l'agriculture. Déjà, nous avons observé dans notre région que des projets en production animale ont été abandonnés à cause de réglementations municipales abusives qui ont des conséquences importantes au niveau financier et dont la municipalité se dégage de toute responsabilité. Nous tenons à rappeler que ce qui a amené la production porcine devant le BAPE, ce sont les problèmes générés par l'incompréhension. Les producteurs agricoles sont ouverts à collaborer, mais leurs interlocuteurs doivent être des personnes intéressées à apprendre, à s'informer et à échanger.

### **7.2 Encadrement des schémas d'aménagement**

Nous sommes d'avis que les schémas d'aménagement doivent être davantage encadrés et que toute la réglementation environnementale doit être entièrement gérée par les instances gouvernementales provinciales. Nous recommandons à la Commission que des balises strictes soient rétablies afin que le développement de l'agriculture ne soit pas compromis par l'adoption de règlements abusifs qui démobilisent les producteurs. Si aucune rectification n'est faite dans ce domaine, nous doutons de la viabilité à long terme de la conservation de l'intégrité du territoire agricole québécois et du dynamisme des entreprises.

## 8. RECOMMANDATIONS DU SYNDICAT

### Le syndicat recommande à la Commission :

- que la date du 1<sup>er</sup> octobre du REA soit abolie et que la période d'épandage soit adaptée aux conditions climatiques régionales;
- que les changements réglementaires soient accompagnés d'un financement adéquat car les producteurs ont besoin de temps et d'argent pour se conformer aux nouvelles normes environnementales;
- que le coût environnemental soit assumé par l'ensemble de la société;
- que soit bonifiée la force concurrentielle des producteurs de porcs québécois sur le marché mondial et ce, par un support financier de l'État au moins équivalent à celui des pays compétiteurs;
- qu'un encadrement efficace soit mis en place pour favoriser le développement du modèle de production naisseur-finisseeur où le propriétaire est indépendant financièrement et ce, particulièrement pour la relève agricole;
- que toutes les mesures relatives au financement soient des composantes cohérentes pour favoriser l'implantation et la viabilité des entreprises porcines du type naisseur-finisseeur et indépendantes financièrement;
- que les systèmes de traitement de lisier soient autorisés seulement dans les zones actuellement en surplus ou chez des producteurs en surplus de déjections animales et ce, dans une optique de mise en conformité au REA;
- que les systèmes de traitement actuellement fonctionnels et en voie de l'être soient reconnus à la mesure de leur efficacité et que l'aide à la recherche soit renforcée et davantage accessible dans ce domaine;
- qu'une réflexion soit faite afin d'établir une distance raisonnable entre les sites de production pour l'implantation de nouvelles porcheries et ce, relativement à la biosécurité;
- que les schémas d'aménagement soient davantage encadrés afin que le développement des secteurs résidentiels, commerciaux, industriels et agricoles soient clairement définis et contrôlés afin de conserver l'intégrité du territoire agricole,
- que toute la réglementation environnementale soit entièrement gérée par les instances gouvernementales provinciales;
- que les instances gouvernementales contrôlent activement l'adoption de règlements municipaux abusifs qui compromettent le développement agricole local et régional.

## CONCLUSION

Dans le passé, le Québec s'est développé sans prévoir certaines conséquences avec lesquelles nous devons maintenant composer. C'est le cas de l'implantation de nombreuses résidences, industries, commerces et attraits touristiques en zone verte. Nous n'avons pas conscience, à cette époque, du peu de terres cultivables au Québec et de toute la pression qui serait exercée plus tard par la présence de ces immeubles. Nous avons manqué de planification dans le développement de multiples secteurs d'activités. Nous en sommes maintenant à devoir s'arrêter sérieusement pour établir les priorités et définir le cadre dans lequel nous voulons que l'agriculture et les autres domaines d'activités se développent et contribuent à l'avancement de notre province.

Les producteurs agricoles sont devenus, avec le temps, une minorité visible de la société malgré la fonction primordiale qu'ils ont, soit celle de nourrir le monde. Tout le temps que les producteurs doivent passer à remplir de la paperasse et défendre l'existence même de leurs entreprises, ils ne sont pas en train de faire leur fonction première et pour laquelle ils sont entièrement voués : vous nourrir tous et chacun. Or, nous souhaitons que, dans un avenir prochain, cette minorité que sont les producteurs agricoles puisse être respectée et appréciée à sa juste valeur.